

SERVICE DES INGÉNIEURS.

Voici le montant payé pour explorations préliminaires, tracé et autres travaux du ressort des ingénieurs:—

Dépenses du personnel employé par M. Fleming, antérieurement à la nomination des commissaires.....		\$138,081 64
Et.....		12,630 16
		\$150,711 80
Exploration et tracé, du 1er janvier, 1869 au 31 décembre 1870...		170,638 91
Construction, services des ingénieurs, même période.....		240,188 92
Frais divers, service des ingénieurs “ “		15,304 31
Payeurs, assistants et frais “ “		14,630 76
Bureau de l'ingénieur-en-chef et personnel par lui spécialement employé, même période.....		22,229 36
		\$613,704 06

Le service des ingénieurs est surtout coûteux pendant qu'on fait exploration et le tracé de la ligne, qu'on dresse les plans et qu'on prépare tous les renseignements nécessaires pour adjudger les travaux. Il s'en suit que les frais du service des ingénieurs diminuent à mesure que les travaux avancent.

MAISONS POUR LE PERSONNEL.

Pendant l'exploration et le service, le personnel, constamment appelé d'un point à un autre, vivait sous des tentes; mais depuis que la construction est commencée, les commissaires ont fait bâtir plusieurs maisons de bois, pour l'usage du personnel, sur les points inhabités du parcours de la ligne. Les emplacements de ces maisons ont été choisis de manière à ce qu'elles puissent servir plus tard aux préposés à la voie et autres employés sur la ligne, lorsqu'elle sera terminée.

DROIT DE PASSAGE.

Se conformant au système indiqué dans le rapport précédent, les commissaires ont employé des évaluateurs pour les expropriations qu'ils ont dû faire sur toute la ligne. Ils ont requis en tout 6,858 acres de terre, sauf les emplacements des stations qui ne sont pas encore déterminés et les terres achetées à Moncton; les frais d'expropriations, pour terres et bâtiments, sont évalués à un total de \$140,440. Le prix moyen de l'acre est de \$18.20 et, pour chaque mille de chemin de fer, les frais d'expropriation (y compris les bâtiments, s'élèvent, en moyenne, à \$309.

On a pas encore réglé tous les comptes relatifs à ces expropriations, et, par suite, les paiements à faire différeront peut-être légèrement des évaluations ci-dessus, car plusieurs des parties intéressées ont refusé d'accepter les sommes offertes, et signifié leur intention d'en référer aux arbitres fédéraux.

ATELIERS DE MONCTON.

Le gouverneur en conseil, sur la recommandation des commissaires, ayant choisi Moncton (point de jonction du chemin de fer intercolonial et du chemin de fer Européen et de l'Amérique du Nord,) pour y établir les principaux ateliers nécessaires dans l'exploitation des chemins de fer du gouvernement, on a acheté 50½ acres de terre qui ont coûté \$13,081. Ce terrain est admirablement situé pour l'objet qu'on se propose, et l'on a passé contrat pour la construction des bâtiments nécessaires à raison de \$83,923.